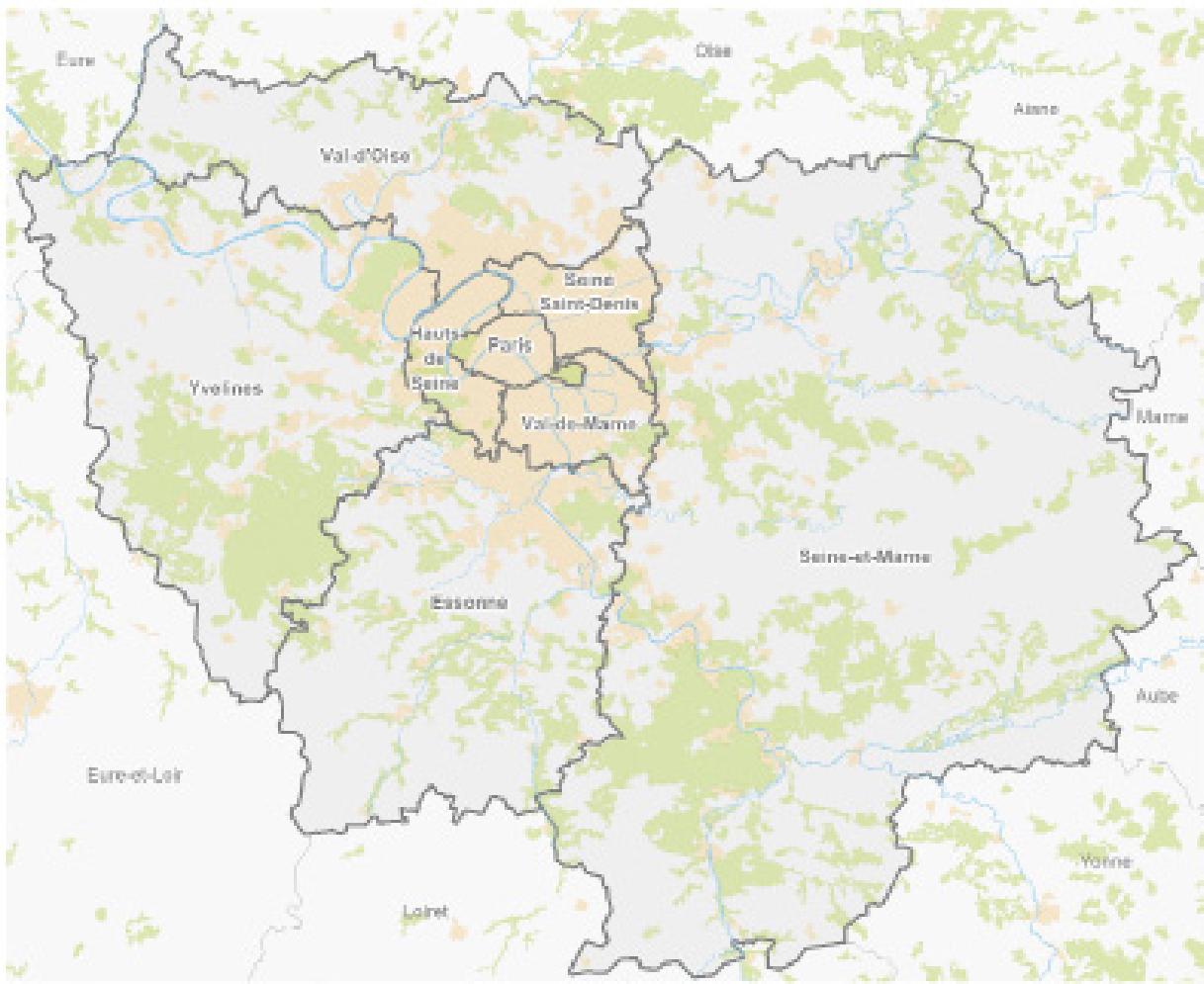


N°6-Janvier 2016

La mobilité résidentielle des allocataires seine-et-marnais



Avant-Propos

En septembre 2005, était publié un document intitulé « La mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région.

Depuis les prestations versées liées aux évènements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude, qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire, pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, *Insee Analyses Île-de-France*, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires de Seine-et-Marne, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES SEINE-ET-MARNAIS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE	08
- Plus d'un allocataire seine-et-marnais mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein de la Seine-et-Marne, proportion la plus forte de l'Île-de-France	08
- Plus d'allocataires arrivent en Seine-et-Marne qu'ils n'en partent	10
- Des mobilités importantes avec les départements limitrophes de la région et la province	10
THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES SEINE-ET-MARNAIS ENTRANT ET SORTANT	14
- Les allocataires arrivant en Seine-et-Marne sont des familles avec enfants de moins de six ans	14
- Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Seine-et-Marne sont les plus touchés par la précarité	15
THÈME 3 : REGARD SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DE LA SEINE-ET-MARNE	18
- Un solde migratoire contrasté au niveau communal	18
- Les allocataires mobiles seine-et-marnais : davantage de jeunes, de familles monoparentales, d'enfants de moins de six ans des familles allocataires et de locataires aidés vivant dans le parc privé	19
- La fragilité économique est un facteur de mobilité	20
- La mobilité intercommunale, la plus élevée d'Île-de-France, concerne les allocataires jeunes	21
BIBLIOGRAPHIE	23

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires seine-et-marnais avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant en Seine-et-Marne, 27 000 déménagements sont dénombrés, soit 13,2 % de la population observée. Si huit allocataires sur dix mobiles sont restés dans la région, la Seine-et-Marne est le seul département d'Île-de-France où les arrivées d'allocataires des autres départements franciliens et de la province sont plus importantes que les départs. L'attractivité du territoire est toujours portée par les villes nouvelles et le développement urbain, offrant un parcours résidentiel le plus souvent dans le parc privé, aux jeunes familles allocataires avec enfant(s), plutôt modestes. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs sur le pourtour nord-ouest du département. Les échanges avec les départements d'Île-de-France se traduisent par une mobilité intense avec la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Plus d'un allocataire seine-et-marnais mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein de la Seine-et-Marne. Cette mobilité, la plus élevée d'Île-de-France, se caractérise par une mobilité intense entre les communes du département. Les profils diffèrent selon les trajectoires des allocataires. Les allocataires déménageant dans la même commune sont davantage logés dans le parc locatif social, sous le seuil de bas revenus et âgés de plus de 35 ans que les allocataires qui changent de commune, caractérisés par leur jeunesse et la constitution d'une famille.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires seine-et-marnais avec l'Île-de-France et la province

- Plus d'un allocataire seine-et-marnais mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein de la Seine-et-Marne, proportion la plus forte de l'Île-de-France

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 27 000 allocataires seine-et-marnais ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 13,2 % des alloca-

d'un allocataire sur deux est mobile au sein de la Seine-et-Marne, (24,1 % dans la même commune et 28,4 % entre les communes du département, proportion deux fois plus élevée que dans les Hauts-de-Seine où elle atteint 13,3 %) (cf. figure 2.). La mobilité interdépartementale concerne 28,2 % des allocataires mobiles, les allocataires seine-et-marnais mobiles changent moins souvent de département à l'instar des autres dépar-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 217 844 foyers allocataires seine-et-marnais perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce

travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre la Seine-et-Marne, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » en/de Seine-et-Marne. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

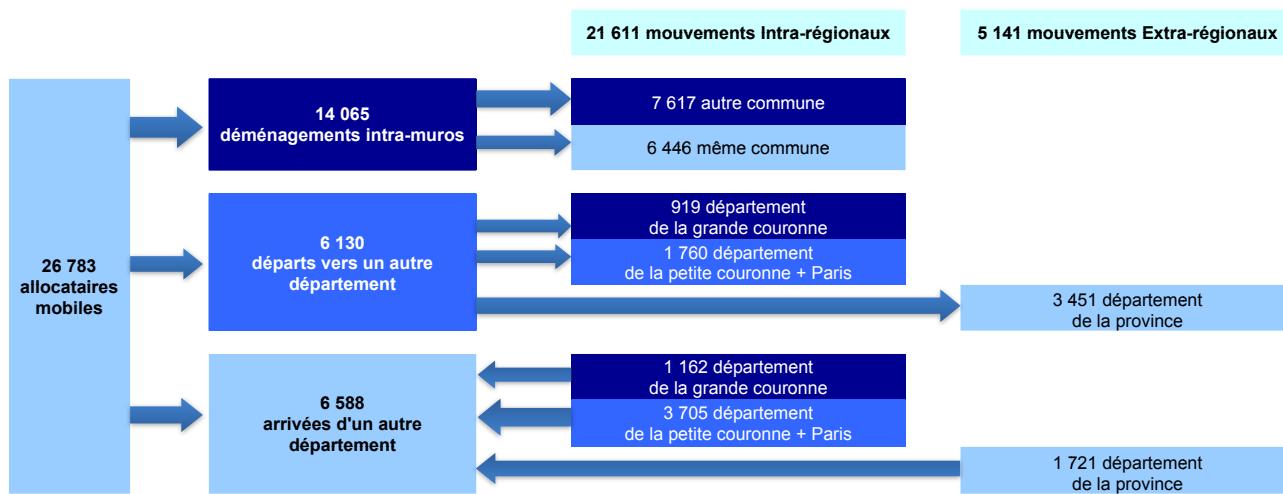
taires observés sur la période (cf. tableau 1.), taux le plus élevé de la région Île-de-France(2). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, 8 sur 10 sont restés dans la région (80,7 %), proportion la plus faible avec celle observée dans les Yvelines et Paris. En Seine-Saint-Denis, cette part atteint 84,7 %, la plus importante d'Île-de-France. Les foyers allocataires seine-et-marnais sont plus mobiles au sein de leur département que les allocataires des autres départements d'Île-de-France : plus

tements de la grande couronne. La mobilité avec la province concerne 19,3 % d'entre eux, taux le plus élevé avec celui des allocataires mobiles yvelinois (21,9 %) et parisiens (20,8 %). Les allocataires mobiles sont en proportion deux fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers la Seine-et-Marne : 12,9 % des allocataires seine-et-marnais ont quitté l'Île-de-France, et à peine 6,4 % se sont installés en Seine-et-Marne (cf. encadré 2.).

(1) cf. encadré 2 « Source et méthodologie ».

(2) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité seine-et-marnaise et trajectoires (1)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles en Seine-et-Marne et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

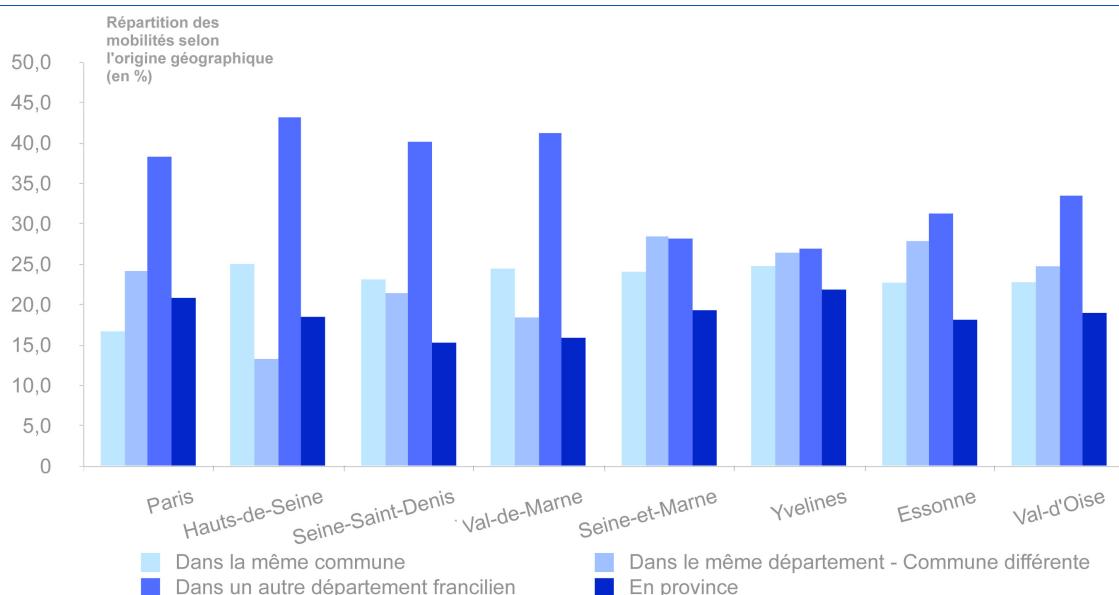
*Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Seine-et-Marne, 80,7 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Seine-et-Marne, 24,1 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur commune.

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déplacements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs de Seine-et-Marne. Il y a 26 783 allocataires mobiles en Seine-et-Marne pour 202 453 allocataires observés sur la période.

Réserve méthodologique :

- le champ retenu ne comprend pas les étudiants. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

- L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « couples sans enfant(s) » et « actifs occupés seuls » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « dépendance 50 à 74 % » et « parents seuls avec trois enfants ou plus » pour les comparaisons départs/arrivées.

■ Plus d'allocataires arrivent en Seine-et-Marne qu'ils n'en partent

En un an, 6 588 allocataires sont arrivés en Seine-et-Marne depuis la province et les autres départements d'Île-de-France pendant que 6 130 allocataires ont fait le chemin inverse.

ne s'est pas encore totalement essoufflé sur la période récente. En effet, deux villes nouvelles, créées plus tardivement, Marne-la-Vallée et Sézart, se développent encore aujourd'hui (3).

Le taux de migration net, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de 2,3 % (cf. tableau 2.)

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne*	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en %)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

*Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf de Seine-et-Marne avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

**Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, la Seine-et-Marne a gagné 2,3 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est légèrement excédentaire (458). Cet excédent, le plus important des départements franciliens, n'est pas spécifique à la population allocataire puisqu'il s'observe également sur l'ensemble de la population : « La Seine-et-Marne est le seul département francilien pour lequel le solde migratoire est positif (+ 0,1 % entre 2006 et 2011 et + 0,5 % entre 1982 et 2011). C'est également le seul département de grande couronne où l'effet des villes nouvelles

■ Des mobilités importantes avec les départements limitrophes de la région et la province

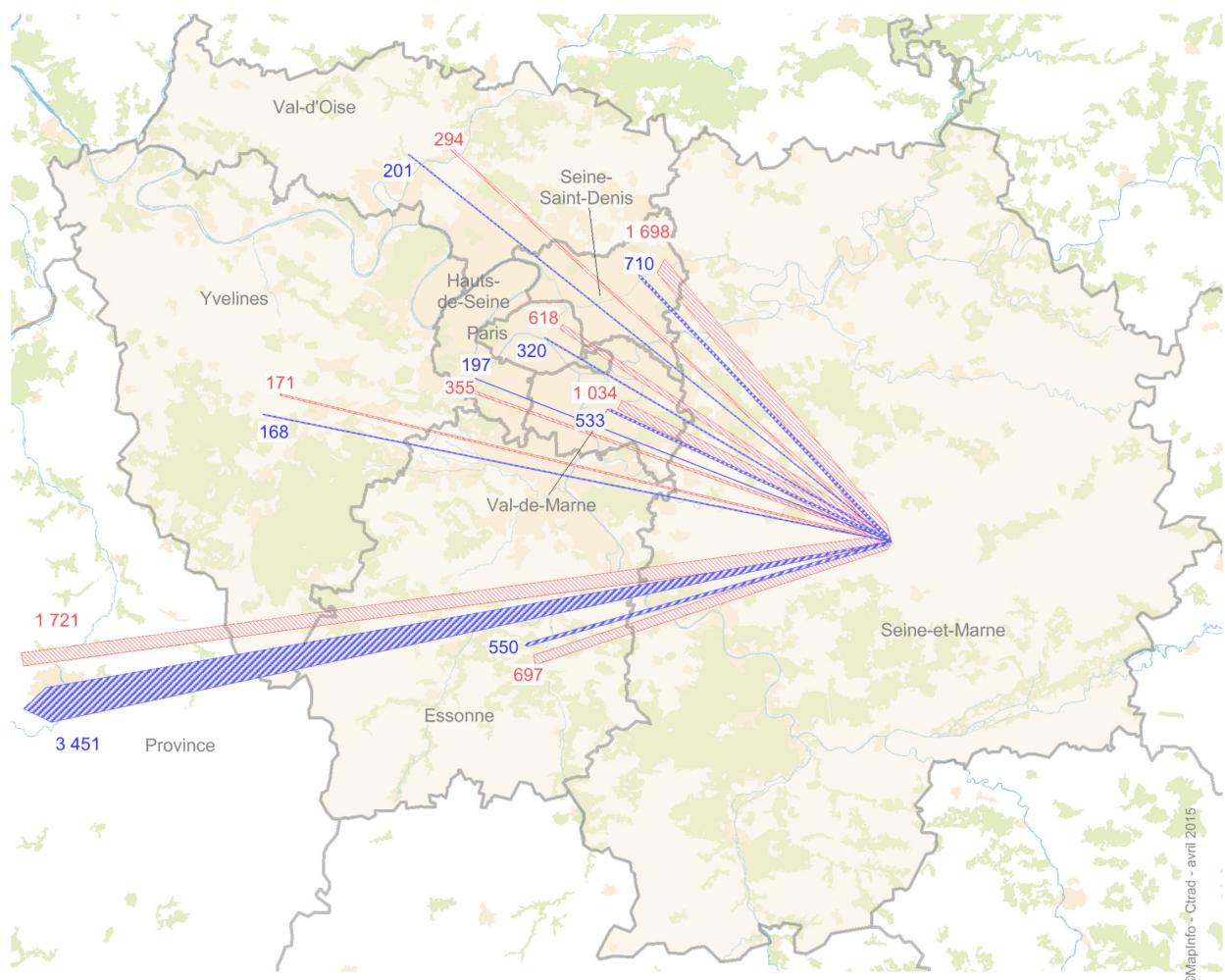
Les flux migratoires concernant la Seine-et-Marne se font essentiellement avec les départements franciliens limitrophes et la province (cf. carte 1.). Le solde migratoire avec les départements d'Île-de-France est positif : il est dû aux échanges intenses avec les départements franciliens limitrophes (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne).

(3) Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population - Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », Île-de-France à la page, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, janvier.

En effet, plus de 7 allocataires sur 10 qui emménagent en Seine-et-Marne en arrivent.

Ils sont plus de 6 sur 10 à quitter la Seine-et-Marne pour ces départements. A contrario, les échanges avec la province se traduisent par un solde négatif.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires de la Seine-et-Marne avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers La Seine-et-Marne
- Flux depuis la Seine-et-Marne

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » de Seine-et-Marne.

Lecture : Plus de 700 allocataires seine-et-marnais ont déménagé vers la Seine-Saint-Denis tandis qu'environ 1 700 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires seine-et-marnais entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires seine-et-marnais entrant et sortant

- Les allocataires arrivant en Seine-et-Marne sont des familles avec enfants de moins de six ans

Du point de vue de la structure familiale, près de 7 allocataires sur 10 arrivant sont des familles avec enfant(s) et plus de la moitié des enfants de ces familles ont moins de six ans.

C'est le parc privé qui joue la fonction d'accueil principal : 75,9 % sont accueillis dans le parc privé et 13,9 % dans le parc social. Ce sont principalement des actifs occupés pour 68,7 % d'entre eux. Les « arrivants » sont plus souvent des étrangers originaires d'un pays en dehors de l'Union Européenne que les « partants » (cf. tableau 3.).

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France en Seine-et-Marne

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 265	19,2	1 244	20,3
Parents seuls avec trois enfants ou plus**	205	3,1	204	3,3
Couples sans enfant	278	4,2	210	3,4
Isolés	1 752	26,6	1 823	29,7
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 441	37,1	2 046	33,4
Couples avec trois enfants ou plus	647	9,8	603	9,8
Structure par âge				
< 20 ans	103	1,6	65	1,1
20-34 ans	3 965	60,2	3 589	58,5
35-49 ans	2 062	31,3	1 997	32,6
50 ans ou +	458	7,0	479	7,8
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	3 085	35,4	2 349	30,2
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 771	20,3	1 610	20,7
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 680	30,7	2 500	32,1
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	905	10,4	1 038	13,3
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	275	3,2	291	3,7
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 460	22,9	1 568	25,8
Chômeurs seuls	448	7,0	495	8,1
Inactifs seuls	1 198	18,8	1 182	19,4
Couples avec deux actifs occupés	1 713	26,8	1 453	23,9
Couples avec un actif occupé et un chômeur	238	3,7	201	3,3
Couples avec un actif occupé et un inactif	979	15,3	848	13,9
Statut du logement*				
Foyer	195	7,7	224	8,5
Location parc privé	1 911	75,9	1 698	64,2
Location parc social	349	13,9	594	22,4
Accession	63	2,5	130	4,9
Nationalité				
Français	5 433	82,5	5 463	89,1
Etrangers UE	231	3,5	158	2,6
Etrangers Hors UE	924	14,0	509	8,3
Précariété financière				
Bas revenus	2 709	43,6	2 491	41,9
Dépendance 50 à 74 %**	351	5,3	345	5,6
Dépendance 75 à 100 %	1 494	22,7	1 388	22,6
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 181	17,9	1 056	17,2
Aah	264	4,0	272	4,4

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

** Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (4).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France en Seine-et-Marne et partant de Seine-et-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 6 588 et les « partants » sont 6 130. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (5).

Lecture : Les trois quarts des allocataires qui arrivent en Seine-et-Marne sont logés dans le parc privé.

(4) Voir encadré 2 « Source et méthodologie ».

(5) Voir encadré 3 « Définitions ».

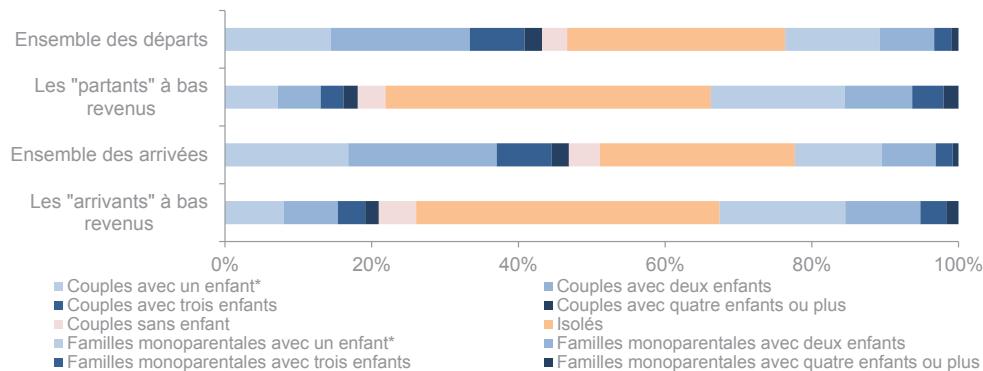
■ Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Seine-et-Marne sont les plus touchés par la précarité

Plus de 4 allocataires sur 10 arrivant en Seine-et-Marne vivent sous le seuil des bas revenus, proportion équivalente à ceux qui quittent le département. Quel que soit le sens des mobilités (arrivées et départs), les allocataires isolés et les familles

Du point de vue de la perception du Rsa socle seul, volet « minimum social », les allocataires isolés et les familles monoparentales sont deux fois plus représentés que dans l'ensemble des arrivées (cf. figure 4.).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi importante : environ un allocataire « partant » ou « arrivant » sur quatre a des ressources constituées pour 75 % ou plus de pres-

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant en/de Seine-et-Marne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » à bas revenus non-significative.

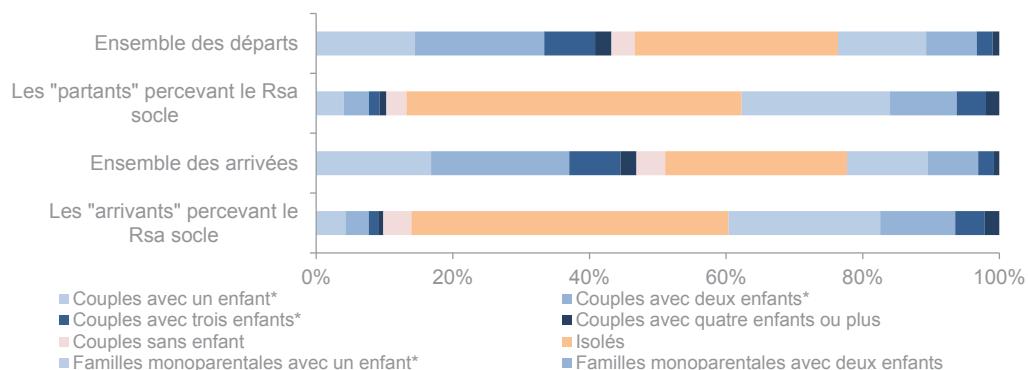
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-et-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 2 709 et les « partants » à bas revenus sont 2 491. Lecture : En Seine-et-Marne, 41,4 % des allocataires à bas revenus arrivant sont isolés.

monoparentales à bas revenus sont sur-représentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3.).

tations. Ce sont pour plus d'un sur deux des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre (cf. figure 5.).

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant en/de Seine-et-Marne et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)

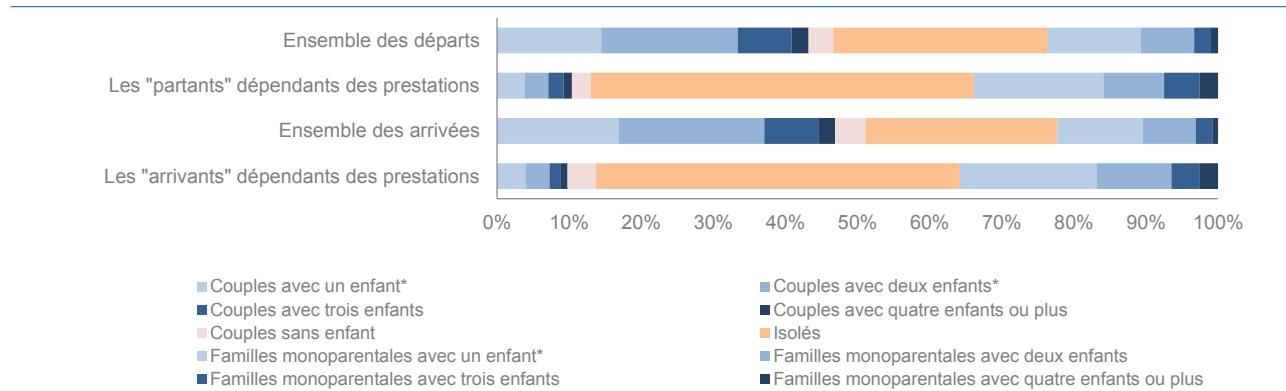


* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-et-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 1 181 et les « partants » le percevant sont 1 056. Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 47,2 % d'entre eux isolés.

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (6) arrivant et partant en/de Seine-et-Marne selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-et-Marne pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 1 494 et 1 388.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 50,5 % d'entre eux isolés.

(6) Il s'agit des allocataires dépendants des prestations à 75% ou plus de leurs revenus.

Thème 3 : Regard sur les migrations résidentielles au sein de la Seine-et-Marne

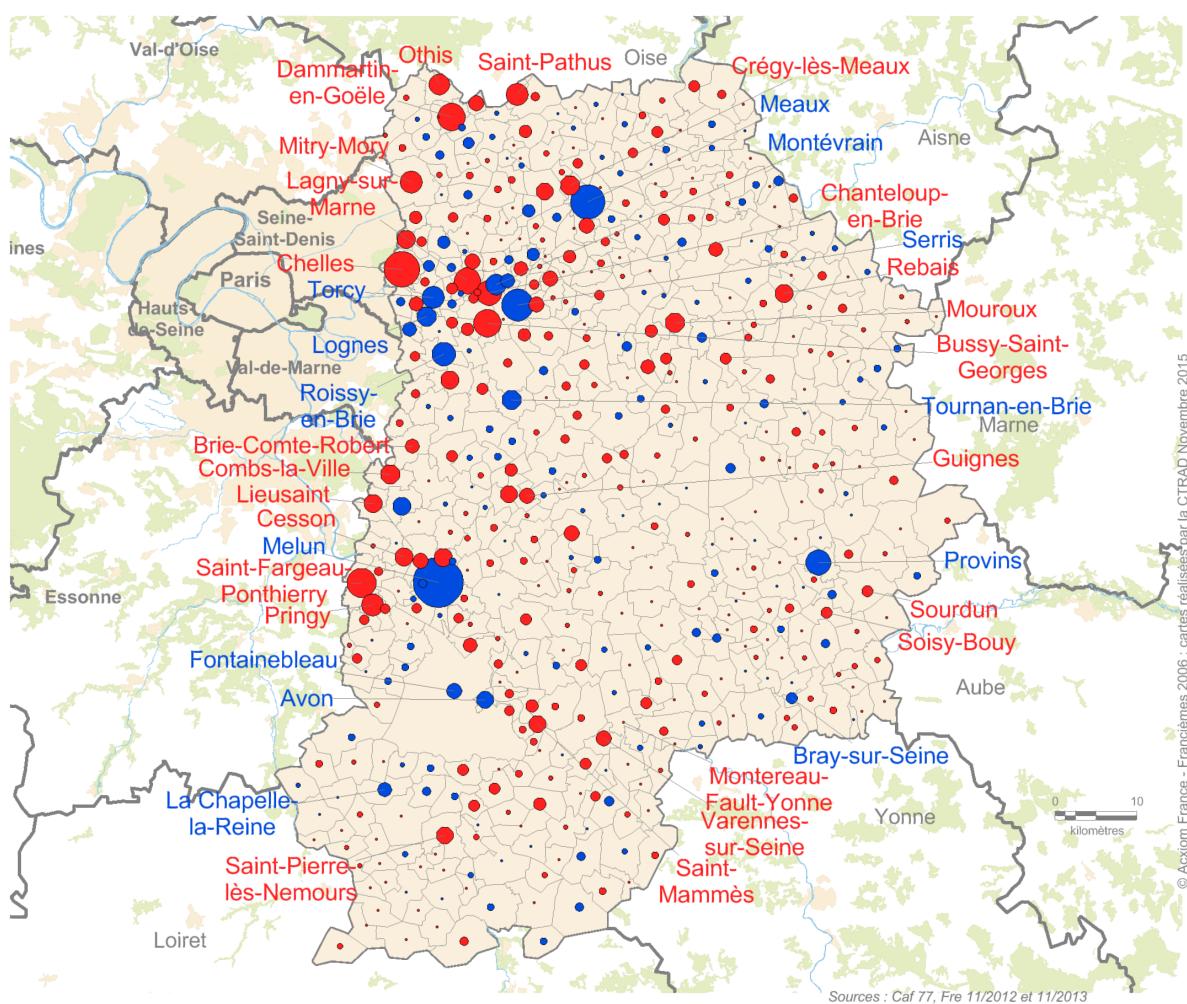
Thème 3 : Regard sur les migrations résidentielles au sein de la Seine-et-Marne

■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

Malgré un solde migratoire positif à l'échelle du département, les communes de Seine-et-Marne ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (7) (cf. carte 2.).

En effet, des villes comme Chelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne ou Dammartin-en-Goële connaissent des soldes migratoires positifs et relativement élevés. Pour illustration, la bonne desserte de Chelles avec Paris, de même que les opérations de construction de logements privés comme pu-

Carte 2 Solde migratoire par commune



Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales

- Départements
- Communes
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes de Seine-et-Marne et « partants » des communes de Seine-et-Marne.
Lecture : Du fait des échanges migratoires, Melun a perdu 149 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(7) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

blics qui s'y sont multipliées, peuvent expliquer ce mouvement. À l'inverse, Melun, Meaux, Serris ou Provins perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent. Pour une ville comme Provins, la raison tiendrait au souhait d'effectuer une mobilité dans une commune mieux dotée en matière d'emplois, de transports ou d'autres commodités.

- Les allocataires mobiles seine-et-marnais : davantage de jeunes, de familles monoparentales, d'enfants de moins de six ans des familles allocataires et de locataires aidés vivant dans le parc privé

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein de

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles en Seine-et-Marne

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	74 939	42,7	5 163	36,7
Couples avec trois enfants ou plus	29 606	16,9	1 518	10,8
Couples sans enfant*	5 509	3,1	490	3,5
Isolés	34 994	19,9	3 198	22,7
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	25 439	14,5	3 107	22,1
Parents seuls avec trois enfants ou plus	5 183	3,0	587	4,2
Structure par âge				
< 20 ans	370	0,2	127	0,9
20-34 ans	51 926	29,6	7 240	51,5
35-49 ans	92 211	52,5	5 330	37,9
50 ans ou +	31 163	17,7	1 366	9,7
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	45 545	15,6	5 786	27,7
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	45 142	15,4	4 078	19,5
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	110 600	37,8	6 837	32,7
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	66 881	22,8	3 215	15,4
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	24 655	8,4	988	4,7
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls*	30 035	17,1	3 533	25,1
Chômeurs seuls	7 879	4,5	799	5,7
Inactifs seuls	27 702	15,8	2 560	18,2
Couples avec deux actifs occupés	69 986	39,8	3 979	28,3
Couples avec un actif occupé et un chômeur	5 549	3,2	429	3,1
Couples avec un actif occupé et un inactif	25 461	14,5	1 958	13,9
Statut du logement **				
Foyer	4 923	7,2	515	8,9
Location parc privé	18 814	27,3	3 266	56,4
Location parc social	35 973	52,3	1 758	30,4
Accession	9 086	13,2	249	4,3
Nationalité				
Français	153 143	87,2	12 163	86,5
Etrangers UE	5 909	3,4	468	3,3
Etrangers Hors UE	16 618	9,5	1 432	10,2
Précariété financière				
Bas revenus	47 018	28,4	5 475	40,1
Dépendance 50 à 74 %	7 695	4,4	876	6,2
Dépendance 75 à 100 %	22 108	12,6	2 803	19,9
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	14 656	8,3	2 036	14,5
Aah	11 103	6,3	834	5,9

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (8).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-et-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (175 670) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (14 063) ont déménagé dans la Seine-et-Marne. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (9). Les allocataires de référence stables sont 165 589 et les allocataires de référence mobiles sont 13 656.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (51,5 %) que parmi les allocataires stables (29,6 %).

(8) Voir encadré 2 « Source et méthodologie ».

(9) Voir encadré 3 « Définitions ».

la Seine-et-Marne, plus de la moitié (52,6 %) ont moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est moins importante par rapport à leur poids parmi les allocataires seine-et-marnais non mobiles ([cf. tableau 4.](#)).

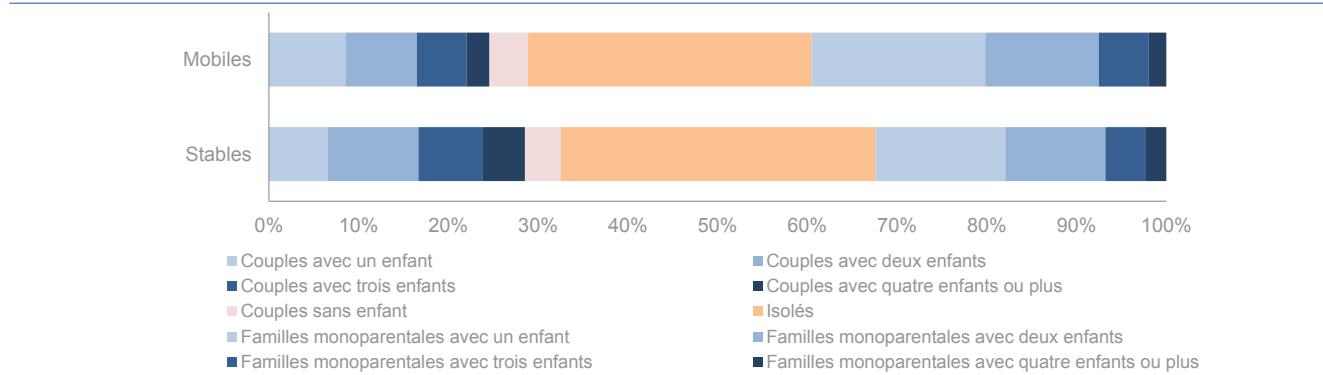
Les allocataires isolés ou les familles allocataires monoparentales sont aussi les plus mobiles, 49,0 % contre 37,4 % des allocataires stables. A contrario, les couples avec enfant(s) déménagent moins : ces derniers représentent 59,6 % des allocataires stables tandis qu'ils sont 47,5 % parmi les allocataires mobiles. Par ailleurs, près d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile

gement, près de 6 sur 10 (56,4 %) sont logés dans le parc privé, contre 27,3 % des allocataires stables. Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc social que les allocataires mobiles (52,3 % contre 30,4 %). Les allocataires du parc social sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux, le parc social devient ainsi un parc d'installation plus définitif.

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Quatre allocataires sur deux qui démén-

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



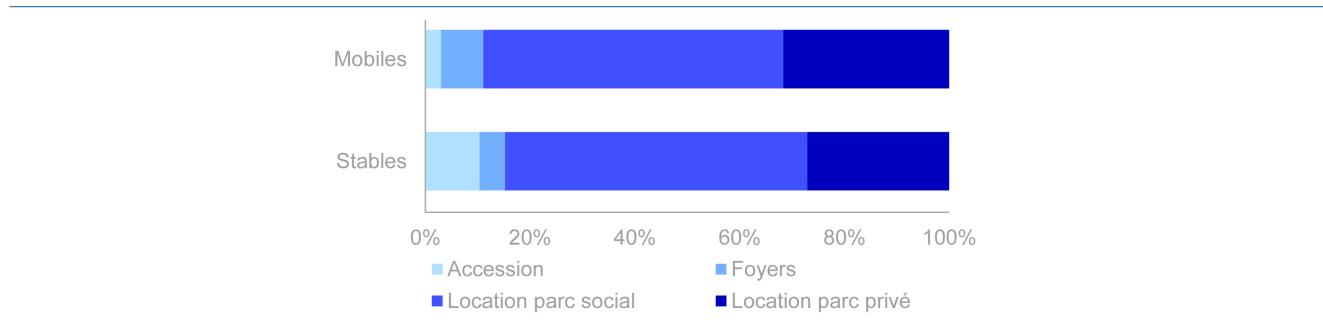
Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-et-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
Champ : Les allocataires stables à bas revenus (47 018) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (5 475) ont déménagé dans la Seine-et-Marne.

Lecture : La part des familles monoparentales en situation de pauvreté est relativement plus forte parmi les allocataires mobiles (39,5 %) par rapport à leur poids parmi les allocataires stables (32,4 %).

est âgé de moins de 6 ans contre 31,0 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles. Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au lo-

nagent dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (28,4 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 39,5 %, contre 32,4 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus ([10](#)) ([cf. figure 6.](#)).

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-et-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (28 863) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (2 515) ont déménagé en Seine-et-Marne.

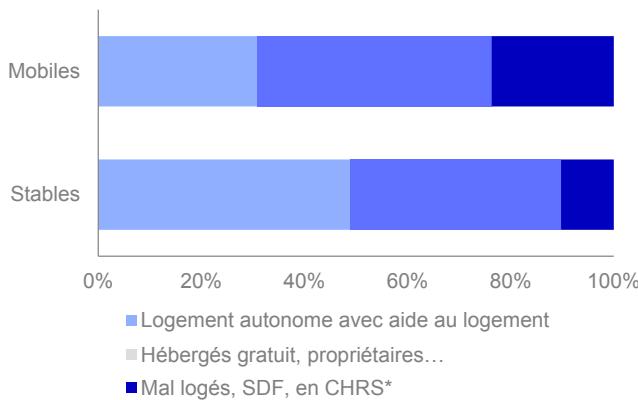
Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus percevant une aide pour accéder à la propriété est plus importante parmi les allocataires stables (10,3 %) que parmi les allocataires mobiles (3,0 %).

(10) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé (31,7 % contre 27,0 %) ainsi qu'en foyers (8,1 % contre 4,9 %). À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage en situation d'accession que les allocataires mobiles à bas revenus (10,3 % contre 3,0 %) (cf. figure 7.).

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (11). En effet, ils sont en proportion deux fois plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (12)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-et-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé en Seine-et-Marne. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul sont respectivement 14 659 et 2 036.

Lecture : Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont pour 30,8 % d'entre eux logés dans un logement autonome avec aide au logement ; ils sont 49,0 % parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

8.).

■ La mobilité intercommunale, la plus élevée d'Île-de-France, concerne les allocataires jeunes

La mobilité infradépartementale, la plus forte de la région, (plus d'un allocataire sur deux est mobile au sein de la Seine-et-Marne) se caractérise notamment par la mobilité intercommunale la plus élevée d'Île-de-France, 28,4 % contre 13,3 % dans les Hauts-de-Seine.

Les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse (57,2 % ont moins de 35 ans contre 46,8 % pour ceux qui restent dans la même commune) et sont logés en priorité dans le parc locatif privé (63,0 % contre 49,6 %) : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. » (13). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (30,0 % contre 25,0 %) et sont donc des familles en voie de constitution. Ces allocataires sont pour 27,3 % d'entre eux des actifs isolés en emploi, et pour 30,6 %, des couples où les deux conjoints travaillent.

À l'inverse, les allocataires isolés inactifs sont plus représentés parmi les allocataires mobiles dans la même commune, 20,3 % contre 16,5 %.

Ces derniers disposent plus de revenus modestes : 44,6 % sont à bas revenus (contre 36,4 % parmi les allocataires dééménageant dans une autre commune et 16,9 % d'entre eux sont des bénéficiaires du Rsa socle seul (contre 12,4 % pour les allocataires mobiles dans une autre commune) (cf. tableau 5.). Naturellement, ils sont deux fois plus souvent logés dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (39,8 % contre 21,3 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4 pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (14).

(11) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

(12) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(13) Joinet, H. (2013), « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, lau, janvier, p.73.

(14) Louchart, P. (2013), « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, lau, janvier, p66.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans la Seine-et-Marne changeant ou non de commune

	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 277	35,3	2 886	37,9
Couples avec trois enfants ou plus	774	12,0	744	9,8
Couples sans enfant	272	4,2	218	2,9
Isolés	1 432	22,2	1 766	23,2
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 398	21,7	1 709	22,4
Parents seuls avec trois enfants ou plus	293	4,5	294	3,9
Structure par âge				
< 20 ans	45	0,7	82	1,1
20-34 ans	2 970	46,1	4 270	56,1
35-49 ans	2 608	40,5	2 722	35,7
50 ans ou +	823	12,8	543	7,1
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 460	25,0	3 326	30,0
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 887	19,2	2 191	19,8
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	3 352	34,1	3 485	31,5
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 606	16,3	1 609	14,5
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	527	5,4	461	4,2
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 453	22,5	2 080	27,3
Chômeurs seuls	363	5,6	436	5,7
Inactifs seuls	1 307	20,3	1 253	16,5
Couples avec deux actifs occupés	1 647	25,6	2 332	30,6
Couples avec un actif occupé et un chômeur	208	3,2	221	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif	974	15,1	984	12,9
Statut du logement				
Foyer	197	7,0	318	10,8
Location privée	1 405	49,6	1 861	63,0
Location social	1 127	39,8	631	21,3
Accession	103	3,6	146	4,9
Nationalité				
Française	5 388	83,6	6 775	88,9
Etrangère UE	208	3,2	260	3,4
Etrangère hors UE	850	13,2	582	7,6
Précarité financière				
Bas revenus	2 764	44,6	2 711	36,4
Dépendance 50 à 74 %	566	8,8	576	7,6
Dépendance 75 à 100 %	1 570	24,4	1 509	19,8
Perception de minima sociaux				
Rsa socle	1 090	16,9	946	12,4
Aah	333	5,2	360	4,7
Total	6 446	100,0	7 617	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-et-Marne, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans la Seine-et-Marne sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (15).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 36,4 % des allocataires qui déménagent dans une autre commune sont à bas revenus.

(15) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population – Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, janvier.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Eléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

Joinet, H. (2013), « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier.

Louchart, P. (2013), « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier

